



Traduction

M. Patrick Kanner
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
35 rue Saint Dominique
75007 PARIS
FRANCE

Bâle, le 29 février 2016

Certificat médical et manifestations sportives transfrontalières dans l'espace du Rhin supérieur

La coopération franco-germano-suisse dans l'Espace du Rhin supérieur (Conférence du Rhin supérieur et Conseil Rhénan) constitue, depuis 1975 pour la Conférence, depuis 1997 pour le Conseil, le cadre institutionnel, consacré par un traité d'Etat, de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur. Elle établit au demeurant le lien entre les autorités gouvernementales et administratives, comme entre les parlements régionaux des Länder allemands du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat, des cantons suisses de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, d'Argovie, du Jura et de Soleure ainsi que les services de l'Etat et les collectivités territoriales de la Région Alsace. Notre objectif principal est d'intensifier encore la dynamique de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur – pour le bien des citoyens sur les deux rives du fleuve afin de faciliter et promouvoir leurs relations, si possible dans tous les domaines.

Le sport rapproche les populations de l'espace du Rhin supérieur et il établit des passerelles. Il joue un rôle prépondérant pour la mise en réseau transfrontalière de la société dans la région. Le sport revêt une dimension internationale et peut intégrer toutes les cultures, couleurs de peau, religions et langues. La compétition sportive loyale repose sur des valeurs telles que la tolérance et la reconnaissance de l'autre. Le sport favorise le rapprochement – également par-delà les frontières – et sert ainsi à l'entente entre les peuples.

Depuis 25 ans, le club d'athlétisme du RAC Wissembourg et le TV Bad Bergzabern organisent conjointement une course transfrontalière le long de la Route du vin, « la Transfrontalière ». Elle est prévue cette année le 24 août 2016. En France, chaque participant à une manifestation sportive publique doit, en vertu de la loi 99-23 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, fournir un certificat médical. Une telle réglementation n'existe pas en Allemagne. La Transfrontalière et d'autres manifestations sportives transfrontalières dans l'espace du Rhin supérieur pourraient s'en trouver menacées. En effet, l'obligation de fournir un certificat médical aura tendance à dissuader les éventuels participants allemands et suisses.

En nos qualités de Présidents de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur et du Conseil Rhénan, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'examiner la possibilité d'une réglementation dérogatoire dans le cas de manifestations sportives transfrontalières. Il pourrait par exemple être envisagé de faire signer une déclaration aux participants dans laquelle ces derniers reconnaissent être conscients des risques encourus pour la santé. Une autre question se pose par ailleurs : l'obligation de fournir un certificat médical doit-elle vraiment être imposée à un organisateur allemand ou suisse bien que la manifestation ne se déroule



-2-

que partiellement sur le territoire français et que les réglementations de plusieurs pays sont, dans un tel cas, applicables simultanément ?

Au regard justement des défis majeurs auxquels l'Europe se trouve confrontée actuellement, nous nous permettons de faire remarquer que chaque coopération, chaque rencontre, chaque échange compte. Rien de ce qui nous a rapprochés jusqu'alors, de ce qui nous permet d'envisager un futur commun et nous fait cheminer conjointement vers lui ne doit être considéré comme acquis. Plus que jamais, il nous faut délivrer des signes crédibles de coopération et montrer que nous marchons concrètement ensemble dans une même direction.

Nous vous prions en conséquence, pour la « Transfrontalière » ainsi que les autres manifestations sportives transfrontalières dans l'espace du Rhin supérieur, de délivrer une dérogation de telle manière qu'un certificat médical ne soit pas requis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Signé

Dr. Guy Morin
Président du gouvernement cantonal de Bâle-Ville
Président de la Conférence du Rhin supérieur
Vice-président de l'Eurodistrict trinational de Bâle

Signé

Helmut Hersberger
Membre du parlement de Bâle-Ville
et Président du Conseil Rhénan

Copies à :

- Bärbel Schäfer, Regierungspräsidentin, Fribourg-en-Brisgau
- Stéphane Fratacci, Préfet de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Olaf Kjelsen, Président de la commission intergouvernementale franco-germano-suisse
- Secrétariat commun de la Conférence du Rhin supérieur